

En application de l'arrêté du 18 octobre 2006 modifiant l'arrêté du 1er juin 2001 dit arrêté "ADR", de l'ADR 2011
 Mise en application du décret N°2008-244 du 07/03/08 articles R 4511-1 à 4512-12 articles 4515-1 à 4515-11(code du travail)

POUR LES OPERATIONS DE DECHARGEMENTS



- Ne pas fumer sur tout le site et en dans le véhicule de livraison sur le site.
- Ne pas utiliser des appareils produisant des flammes ou des étincelles.
- Respecter le code de la route et les consignes de circulation en vigueur sur le site.
- Respecter la limitation de vitesse à 20 km/h.
- Attention aux déplacements des engins de manutention, ils sont prioritaires sur tout le site.
- Attention à l'affluence de piétons aux horaires suivants : 8h00, 12h00, 13h15 et 16h45.
- Sauf accord du Responsable de site, les conducteurs n'ont accès qu'aux lieux réservés au déchargement.
- Le conducteur est titulaire d'un certificat de formation de transport de matières dangereuses, valide, adapté à la classe de matière transportée et au mode de transport en citerne.

EN CAS D'ACCIDENT

- **Composer**

LE 18 : POMPIERS

LE 15 : SAMU

LE 17 : GENDARMERIE

Centre anti-poison : Angers (Tel : 02-41-48-21-21)

- **Arrêter immédiatement le chargement / déchargement, prévenir le personnel sur le site et appeler une des trois personnes suivantes en respectant la cascade des contacts:**

1. Conseiller Sécurité Transports Matières dangereuses

Franz MUHR 06.76.36.79.67

2. Responsable Sécurité :

Tony RETAILLEAU 06.07.28.45.65

3. Responsable Environnement :

Eric GREAUD 06.33.70.27.02

Date de création : 14 mai 2012

Approbation Technique

Approbation Système

Nom MUHR Franz

Nom RETAILLEAU Tony

Visa Signé le 16/05/2012

Visa Signé le 16/05/2012

Opérations	A la charge	
	Transporteur	SPBI
Réception du véhicule à l'entrée du site ou bureau		•
Contrôle de la validation de la qualité de la résine par le laboratoire SPBI		•
Indication de l'itinéraire à suivre et accompagnement		•
Stationnement sur l'aire de déchargement, dans le sens du départ.	•	
Arrêt du moteur, coupure de l'alimentation du circuit électrique (selon équipement), serrage des freins et calage des roues	•	
Port des protections individuelles (gants, visière)	•	•
Fermeture des obturateurs du réseau d'eaux pluviales		•
Mise à la terre de l'ensemble routier	•	
Mise en place de la passerelle avec garde-corps	•	
Mise à l'atmosphère des citernes, ouverture des dômes	•	
Contrôle du volume disponible de stockage fixe		•
Enlèvement du bouchon de sécurité du raccord sur la cuve de stockage	•	
Mise en place de la liaison flexible - stockage, le chauffeur branche, le salarié SPBI contrôle visuellement le branchement	•	•
Vérification de la fermeture des vannes de la remorque citerne	•	
Enlèvement du bouchon de sécurité du raccord sur la remorque citerne	•	
Mise en place de la liaison flexible citerne- flexible, le chauffeur branche, le salarié SPBI contrôle visuellement le branchement	•	•
Ouverture de la vanne de vidange de la citerne et de la vanne de sécurité, progressivement.	•	
s'assurer qu'aucune fuite n'est visible sur l'ensemble du circuit vannes + flexible remplis de résine	•	•
Ouverture de la vanne de la cuve de stockage, progressivement.		•
Mise en route de la pompe de déchargement du camion	•	
Contrôle de la fin du déchargement	•	
Fermeture des vannes du véhicule – citerne, fermeture des dômes et rangement des gardes-corps de la passerelle	•	
Fermeture de la vanne de la cuve de stockage.		•
Interruption de la liaison citerne - cuve de stockage	•	
Mise en place des bouchons de sécurité des vannes	•	
Rinçage des flexibles au solvant unisolve. (pas d'utilisation d'acétone)	•	
Réouverture des obturateurs du réseau d'eaux pluviales après vérification qu'il n'y ait pas eu de pollution éventuelle		•
Interruption de la mise à la terre	•	
Enlèvement des protections individuelles	•	•
Vérification de la signalisation réglementaire du camion	•	•
Enlèvement des cales	•	
Départ après signature des documents	•	•

Date de création : 14 mai 2012

Approbation Technique

Approbation Système

Nom MUHR Franz

Visa Signé le 16/05/2012

Nom RETAILLEAU Tony

Visa Signé le 16/05/2012

LE FOURNISSEUR - ses sous-traitants transports

Nom du fournisseur :..... Adresse :.....
.....
.....

société de transport affrétée: Adresse :.....
.....
.....

société de transport affrétée: Adresse :.....
.....
.....

société de transport affrétée: Adresse :.....
.....
.....

L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Société : **SPBI** Représentée par
Etablissement BENETEAU
Etablissement JEANNEAU
Adresse : **Parc d'Activité de l'Eraudière** Directeur Général
85170 Dompierre sur Yon
Tel : **02 51 31 78 10**
Fax : **02 51 31 78 20**

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8 H 00 – 12 H 00, 13 H 15 – 16 H 45

Documents remis:

- Plan de circulation des sites
- Consignes générales de sécurité
- Consignes en cas d'accident

Pour l'entreprise d'accueil
Cachet, signature

Pour le client/fournisseur
Cachet, signature

Fait à
Le
En 2 exemplaires : le fournisseur- l'entreprise d'accueil